

Extrait des procès-verbaux du Sénat, le mardi 3 mars 1970:

Avec la permission du Sénat,  
L'honorable sénateur McDonald propose, appuyé par l'honorable sénateur Denis, C.P.,

Que le nom de l'honorable sénateur Langlois soit rayé de la liste des sénateurs qui font partie du Comité spécial du Sénat sur les moyens de communication de masse.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Extrait des procès-verbaux du Sénat, le mardi 3 mars 1970:

Avec la permission du Sénat,  
L'honorable sénateur McDonald propose, appuyé par l'honorable sénateur Denis, C.P.,

Que l'article 76(4) soit suspendu du 4 au 13 mars 1970, inclusivement, en ce qui concerne le Comité spécial du Sénat sur les moyens de communication de masse, et qu'au cours de cette période, le comité soit autorisé à tenir ses réunions durant les séances du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

*Le greffier du Sénat,*  
**ROBERT FORTIER.**

M. T.J. Allard, vice-président, Association canadienne des radiodiffuseurs.

Les témoins suivants étaient présents mais n'ont pas été entendus:

M. H. Audet, administrateur de l'Association canadienne des radiodiffuseurs, président de CKTM-TV, de Trois-Rivières (P.Q.).

M. Frank Murray, administrateur de l'Association canadienne des radiodiffuseurs, directeur général des stations de radio CBKQ-AM et CBNQ-FM, de Belleville (Ont.).

M. R. Moffat, administrateur de l'Association canadienne des radiodiffuseurs, président de Moffat Broadcasting Company Limited, stations CKY et CKY-FM, de Winnipeg (Man.).

M. O. Kope, administrateur de l'Association canadienne des radiodiffuseurs, directeur général des stations CHAT et CHAT-TV, de Medicine-Hat (Alb.).

À une heure de l'après-midi, le Comité s'ajourne jusqu'au mardi 17 mars 1970, à 14 h. 30.

*COPIE CONFORME*

*Le greffier du Comité,*  
Denis Bouffard.